ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 16716

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le ministre délégué à la famille de bien vouloir lui indiquer les aides accordées aux parents donnant naissance à des jumeaux.

Texte de la réponse

Il n'est pas envisagé de créer une allocation destinée à couvrir les frais éventuels d'une garde de nuit à destination des parents de jumeaux ou triplés. Néanmoins, le Gouvernement, conscient des difficultés rencontrées par les familles et des frais engendrés, notamment par l'arrivée simultanée dans un foyer de plusieurs nourrissons, a proposé la création d'une prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Se substituant aux prestations actuelles, cette nouvelle prestation répond à une double ambition : concerner le plus grand nombre de familles possible, offrir un véritable choix entre les différents modes de garde. La PAJE va concerner 90 % des familles soit 200 000 familles supplémentaires qui, jusqu'alors, ne bénéficiaient d'aucune aide lors de la naissance d'un enfant. Elle s'appliquera comme suit : la prime de naissance sera versée par enfant (exemple : pour des jumeaux 2 fois 800 EUR) ; l'allocation de base sera versée par famille jusqu'au 3e anniversaire. Cependant, en cas de naissances multiples, l'allocation de base sera versée pour chaque enfant (exemple : 2 fois 160 EUR par mois pour les jumeaux) ; le complément de libre choix du mode de garde sera versé par enfant pour une assistante maternelle ; le complément de libre choix d'activité sera versé par famille, puisqu'il est destiné à remplacer un salaire ; le complément de libre choix du mode de garde sera versé par famille pour une garde à domicile. Il est destiné à aider au paiement d'une salariée à domicile : il n'y a qu'un salaire quel que soit le nombre d'enfants.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16716
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : famille
Ministère attributaire : famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2843
Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5195